



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE JEAN-PAUL II
À S. EM. LE CARD. BERNARDIN GANTIN ,
DOYEN DU COLLÈGE CARDINALICE**

*A Monsieur le Cardinal
Bernardin GANTIN
Doyen du Collège cardinalice
Cher et Vénéré Frère,*

J'ai gardé longtemps auprès de moi la lettre que Vous m'avez adressée, pour réfléchir à son contenu et pour demander les lumières de Dieu dans la prière.

Je désire avant tout vous confier que les sentiments de dévotion que vous m'avez de nouveau exprimés ont profondément résonné en mon âme. Je vous en suis vivement reconnaissant, Monsieur le Cardinal, sachant bien qu'ils sont l'expression, selon les mots de votre devise épiscopale "*In tuo sancto servitio*", de toute une vie consacrée au service du Seigneur, en profonde communion de pensée et d'affection avec le Successeur de Pierre, d'abord comme Secrétaire de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples, puis comme Président du Conseil pontifical "*Justice et Paix*" et Président du Conseil pontifical "*Cor unum*", et enfin comme Préfet de la Congrégation pour les Evêques.

Dans votre lettre, vous avez manifesté le désir de pouvoir être relevé de votre charge de Doyen du Collège cardinalice, lorsque vous aurez atteint l'âge de 80 ans, motivant votre requête par les difficultés croissantes auxquelles le temps qui passe soumet votre santé. De même, vous avez souhaité expressément pouvoir retourner dans votre Bénin bien-aimé, afin de pouvoir encore apporter une utile contribution à la vie de l'Église dans le pays qui vous a vu naître. J'ai attendu avant de vous répondre, ne vous cachant pas que votre éloignement de Rome me prive d'un collaborateur riche d'un profond "*sensus Ecclesiae*" et d'une grande expérience des choses et des hommes. Je comprends toutefois votre attachement à votre Patrie, et à votre milieu naturel et culturel, auquel vous faites référence dans votre lettre, et je mesure aussi les possibilités que

votre retour dans votre terre vous offrirait pour y rendre un témoignage important à l'Évangile.

Considérant tout cela, j'ai décidé d'accéder à la double requête que vous m'avez présentée, désirant par ce geste vous témoigner également la vive reconnaissance qui habite mon cœur pour l'aide que vous m'avez généreusement offerte au long de ces années. Par conséquent, lorsque vous aurez atteint l'âge de 80 ans, vous deviendrez "*Doyen émérite*" du Collège cardinalice et vous pourrez regagner le Bénin, où je vous souhaite de pouvoir encore faire beaucoup de bien au service du Règne de Dieu.

Avec ces vœux, je vous assure que je ferai tout spécialement mémoire de vous auprès du Seigneur dans le Saint Sacrifice de la Messe et je vous accorde fraternellement et affectueusement ma Bénédiction, que j'étends à toutes les personnes qui vous sont chères, avec une pensée particulière pour les Religieuses qui sont à votre service.

Du Vatican, le 19 mars 2002

IOANNES PAULUS II